

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Grandes affectations du territoire Secteur Chaudière

Carte 2-B

- Résidentielle
- Mixte
- Industrielle
- Urbaine
- Agricole
- Agroforestière
- Agricole avec restrictions
- Villégiature
- Récréative
- Publique
- Limite de la zone déstructurée
- Limite municipale
- Limite de la zone agricole
- Limite de lot
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Hydrographie

Règlement #198-04-2005

Adopté le : 19 avril 2005
 Entrée en vigueur le : 20 mai 2005
 Modifié : Règlement #219-11-2005
 #313-03-2012
 #331-12-2013
 #419-09-2021
 #441-11-2023

Justin Pailon
 Préfet

Manon Pabrie

Directrice-générale et greffière-trésorière

0 125 250 500 Mètres
 1 : 20 000

